L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 NOVEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 21 NOVEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

Une réponse de "La Liberté", de Paris, à "La Gazette de l'Allemagne du Nord."

LA PAILLE ET LA POUTRE.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui est plus qu'officieuse, quasi officielle, répète depuis quelque temps, avec une obstination maniaque, que nous sommes devenus un peuple de sauvages. A l'entendre, la nation française est tombée, des hautes cimes de la civilisation où elle planait naguère, au niveau d'une horde de Peaux-Rouges. Si la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, au lieu d'être l'oracle que les chancelleries consultent, n'était qu'un imprimé quelconque, et si son appréciation pouvait passer pour une boutade échappée dans un accès de colère, que rien, d'ailleurs, ne justifierait de notre part, nous aurions accueilli ces propos d'un haussement d'épaules. Mais le public écoute volontiers cette feuille, et les nombreuses réponses qu'elle se permet démontrent plus que de parti pris. Garder plus longtemps le silence pourrait être interprété par elle comme un aveu tacite et un encouragement à recommencer. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a pris l'opinion européenne à témoin : nous faisons mieux : nous la prenons pour juge.

Le journal allemand s'autorise de trois faits pour se porter à cet excès de langage : 1. le duel sur les étrangers ; 2. le coup de pistolet tiré par trainée dans l'antichambre de l'ambassade d'Allemagne ; 3. l'enlèvement de l'écusson du consulat d'Allemagne au Havre. Examinons brièvement ces trois griefs.

La presse française a pu contester la nécessité et l'opportunité du décret sur les étrangers ; elle a prouvé par là qu'elle est indépendante et affranchie, homme à son libéralisme. Mais la mesure est légale et des prescriptions analogues sont en vigueur dans des pays, comme la Suisse et la Belgique, qui ont la réputation bien établie de pratiquer une large et généreuse hospitalité. Les étrangers, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, circulent et font leurs affaires en France sans avoir à subir aucune de ces tracasseries policières qui, en Allemagne, par exemple, leur rendent le séjour presque insupportable. La nouvelle délai accordé aux étrangers pour qu'ils se mettent en règle atteste, d'ailleurs, de quel esprit de bienveillance est animé le gouvernement. Une intention d'une mesure analogue, non aux voyageurs de passage, non aux touristes, mais exclusivement aux étrangers qui sont établis à demeure sur le territoire de la République.

Le coup de pistolet de Cognac a pu faire énormément de tapage en Allemagne ; mais, en réalité, il y a eu beaucoup de bruit pour rien. Si Gaspert avait joui de ses facultés mentales, les tribunaux ne l'auraient mis hors d'état de nuire qu'exceptionnellement sévères. Mais il a été reconnu irresponsable par un rapport qui le déclare fou et qui est signé des noms les plus autorisés de la science médicale.

Reste l'affaire de l'écusson du consul allemand du Havre. D'abord, rien ne prouve que ce soit des Français qui se soient portés à cet acte répréhensible. Le Havre est traversé par un courant continuel d'émigrants allemands qui s'embarquent dans ce port à destination du Nouveau Monde. L'hypothèse que l'auteur inconnu de l'enlèvement soit un socialiste allemand est donc vraisemblable, et non moins vraisemblable aussi est celle qui l'attribuerait à un agent provocateur. Quoi qu'il en soit, la conduite du gouvernement a été, en toutes circonstances, comme toujours, absolument correcte. Une feuille de Berlin, la *Gazette de Voss*, l'a constaté elle-même, et elle nous a rendu justice avec une impartialité qui l'honore à nos yeux et qui ne saurait la rendre suspecte au regard de son confrère, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Si maintenant, en bonne justice distributive, nous énumérons les griefs que nous sommes en droit d'avoir à l'égard de l'Allemagne, si nous prenons également trois faits à la charge de nos voisins, nous trouvons : 1. l'affaire Schnæbele ; 2. la tutelle de Kaon-Etape ; 3. le rétablissement des passeports à la frontière d'Alsace-Lorraine.

Quels que fussent les torts que pouvait avoir le commissaire spécial de Pagny sur Moselle, on conviendra que les moyens par lesquels l'autorité allemande a essayé de s'emparer de sa personne, n'ont rien de commun avec les procédés généralement en usage entre Etats civilisés. On l'attire dans un piège, on lui tend une embuscade. Des hommes déguisés se tapissent dans un fossé qui borde la route, à l'endroit du rendez-vous. Des qu'ils l'aperçoivent, ils s'avancent en rampant et, tout à coup, lorsque M. Schnæbele est à portée, ils se jettent sur lui, autrement une lutte, le maîtrisent, le garottent et l'emmènent. Est-ce que cette petite scène historique n'est pas plus digne des héros de Gabriel Ferry et de Gustave Aymard, que des agents d'une nation européenne ?

Passons à l'affaire de Kaon-l'Etape. Le soldat allemand Kauffmann tue un garde, l'infortuné Brignon, et blesse grièvement un officier de dragons, M. de Wangen, qui revenaient paisiblement d'une partie de chasse et se trouvaient sur le territoire français. Ce véritable acte de sauvagerie vaut à Kauffmann le grade de *gefreiter* (caporal) *et les félicitations des officiers de son bataillon pour son adresse au tir*. Les journaux allemands ont raconté, sans avoir l'air de se douter le moins du monde du caractère odieux de ces manifestations, qu'il avait reçu de *toutes les parties de l'Allemagne*, des dons en argent et en nature, des pièces de 20 marks, des bouteilles de champagne et jusqu'à des saucisses ! Sont-ce là des sentiments humanitaires ?

Enfin, le passeport est exigé à l'entrée en Alsace-Lorraine avec une implacable rigueur, et cette formalité domine chaque jour, à deux reprises différentes à la frontière. C'est un fils ou une fille que l'on empêche de voler au chevet d'un père ou d'une mère mourants ; c'est une famille que l'on chasse et que l'on disperse. *Après-demain ?* Et après d'une infinité d'autres traits de cruauté qu'il serait trop long d'énumérer. De telles sévérités, quand elles sont sans aucune utilité d'ailleurs, poussées à cet excès, deviennent véritablement barbares.

En supposant que, des deux pays en cause, il en eut un qui soit tombé à l'état sauvage, l'opinion publique européenne décèdera si c'est l'Allemagne ou la France. Sans vouloir préjuger son verdict, il nous sera permis de soumettre aux méditations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* cette judicieuse réflexion, que Rabelais appelait le *premier trait de philosophie* : "Et se glorifiant veoir ung festu en l'œil Maulitrny, ne veoit une grosse souche laquelle lui poche les deux yeulx."

Les enfants délicats, les mères, les personnes fatiguées par un labeur actif et dont les tissus souffrent par suite de leur impossibilité de digérer leur nourriture ordinaire, de même que les personnes qui se livrent à des travaux d'esprit incessants doivent prendre l'Emulsion de Scott, faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites. Ceux qui font usage pour une cause faible de santé et menacés d'une bronchite. Elle en a éprouvé de si bons effets, que je dois déclarer cette émulsion supérieure à toutes les autres. L. P. Waddell, M. D., Hogh's Mills, S. C.

Salsepareille d'Ayer. Non passé de quarante ans est un constant triomphe sur les maladies du sang.

Envoyez un timbre-poste de 3 cents au Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., et vous recevrez la collection de ses belles cartes pour album.

LOUISIANE.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 17 novembre :

MM. J. H. Humble et V. A. Bosgni, de la paroisse St-Landry, sont des planteurs sucriers aussi heureux qu'habiles ; ils ronleront 200 acres de plant et 200 acres de souches. Ils ont fait 7500 boisseaux de maïs sur 230 acres, et 150 charrettées de foin.

— Ramie et Jute. —

Depuis d'assez longues années, de nombreux inventeurs ont essayé de perfectionner la décortication de la ramie et de la jute ; aujourd'hui, nous avons une machine Kauffman qui, sans être parfaite, peut fonctionner dans des conditions pratiques et commerciales. "La fibre, dit M. Santiago Dod, dans brochure intéressante sur la machine en question, vient directement après le fil de soie dans la fabrication des étoffes de luxe. Notre sol, notre climat sont éminemment propres à la culture de cette plante. Le décortiqueur sera à la ramie ce que le "Gin" est au coton. M. Dod pense que la ramie fera bientôt une grande concurrence au coton.

"Il y a deux sortes de ramie—"l'Utilis" pour les pays chauds, la "Nivea" pour les climats tempérés, pour le nôtre, par exemple, où une plante de ramie donnera 8000 ou 10,000 racines ou boutures sorties de la serre chaude. Souvent, trois ou quatre récoltes sont faites pendant l'année, si on coupe la plante à l'état vert. Le premier froid en arrête la pousse. Elle produit 250,000 tiges par acre ; ces tiges sont de sept à huit pieds de long.

"La fibre se trouve dans l'écorce. L'eau pure, sans aucun mélange, est un des ingrédients les plus importants dans la fabrication de ces fibres—il y a, dans la paroisse Ibérie, des réservoirs d'eau pure, le Lac Espagnol, par exemple. La dépense de la préparation de la terre, de l'ensemencement et du travail qu'exige la plante, la première année, ne dépasse pas $500 par 50 acres, qu'il s'agisse de la jute ou de la canne. Vous pouvez tirer 1500 livres de fibre, par acre, et la vendre de 12¼ à 15 1/2 cents la livre. Les Etats-Unis dépensent, annuellement, près de $30,000,000 pour se procurer des fibres étrangères ; c'est, évidemment, une folie, de notre part, de laisser ainsi moisissuer tant de terres basses, quand il nous serait si aisé d'en obtenir un très bon revenu.

"On dit qu'une bande de jute entourant un champ de coton, en attirant à lui les insectes et les vers, garantit la récolte de certains dangers. La jute est aussi un ennemi du coco et de l'herbe Johnson, la fibre est très recherchée. La production est loin de répondre aux besoins de la demande."

—M. André Caillard, intelligent fermier, établi juste aux portes de Lafayette, a jugé prudent de faire un plant d'automne ; il a en windrow douze acres de semence pour la récolte de 1889.

Sa récolte de coton est peu abondante. Il a entrepris de bâtir une sucrerie, entièrement à l'exemple de ses voisins ; il roule, maintenant, non seulement pour lui même, 32 acres, mais aussi pour les fermiers des environs.

Ses fils aussi énergiques que lui, cultivent la pêche, la poire, la figue, la prune et ont de nombreux autres arbres fruitiers.

—Il y a dix ans, le voyageur qui parcourait le Bayou Tigre, paroisse Vermillion, à 17 milles au sud-ouest de la Nouvelle-Ibérie, y trouvait l'agriculture fort peu avancée. Les quelques fermiers qui habitaient le pays, faisaient l'élevage et laissaient errer leurs animaux dans d'immenses prairies. Les cours d'eaux y étaient abondants. Les Landry, les Delcambre, les Simonette y avaient de grandes propriétés. Tout y est changé, aujourd'hui. Sur l'intervention du Dr L. Leblanc, fils de notre très respecté citoyen, M. Séverin Leblanc. Maintenant on cherche à s'établir sur le bayou Tigre. Le point de ce bayou est devenu un port d'entrée pour plus d'un million de pieds de pins et de cyprès, par an. On y fait des expéditions pour l'ouest de la Louisiane et pour le Texas.

Le Bayou Tigre est un cours d'eau profond. Le capitaine Rost et ses fils, les capitaines Hatter James Mouton, gouvernent ses eaux. Mais il a été reconnu irresponsable par un rapport qui le déclare fou et qui est signé des noms les plus autorisés de la science médicale.

Reste l'affaire de l'écusson du consul allemand du Havre. D'abord, rien ne prouve que ce soit des Français qui se soient portés à cet acte répréhensible. Le Havre est traversé par un courant continuel d'émigrants allemands qui s'embarquent dans ce port à destination du Nouveau Monde. L'hypothèse que l'auteur inconnu de l'enlèvement soit un socialiste allemand est donc vraisemblable, et non moins vraisemblable aussi est celle qui l'attribuerait à un agent provocateur. Quoi qu'il en soit, la conduite du gouvernement a été, en toutes circonstances, comme toujours, absolument correcte. Une feuille de Berlin, la *Gazette de Voss*, l'a constaté elle-même, et elle nous a rendu justice avec une impartialité qui l'honore à nos yeux et qui ne saurait la rendre suspecte au regard de son confrère, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Si maintenant, en bonne justice distributive, nous énumérons les griefs que nous sommes en droit d'avoir à l'égard de l'Allemagne, si nous prenons également trois faits à la charge de nos voisins, nous trouvons : 1. l'affaire Schnæbele ; 2. la tutelle de Kaon-l'Etape ; 3. le rétablissement des passeports à la frontière d'Alsace-Lorraine.

Quels que fussent les torts que pouvait avoir le commissaire spécial de Pagny sur Moselle, on conviendra que les moyens par lesquels l'autorité allemande a essayé de s'emparer de sa personne, n'ont rien de commun avec les procédés généralement en usage entre Etats civilisés. On l'attire dans un piège, on lui tend une embuscade. Des hommes déguisés se tapissent dans un fossé qui borde la route, à l'endroit du rendez-vous. Dès qu'ils l'aperçoivent, ils s'avancent en rampant et, tout à coup, lorsque M. Schnæbele est à portée, ils se jettent sur lui, autrement une lutte, le maîtrisent, le garottent et l'emmènent. Est-ce que cette petite scène historique n'est pas plus digne des héros de Gabriel Ferry et de Gustave Aymard, que des agents d'une nation européenne ?

Passons à l'affaire de Kaon-l'Etape. Le soldat allemand Kauffmann tue un garde, l'infortuné Brignon, et blesse grièvement un officier de dragons, M. de Wangen, qui revenaient paisiblement d'une partie de chasse et se trouvaient sur le territoire français. Ce véritable acte de sauvagerie vaut à Kauffmann le grade de *gefreiter* (caporal) *et les félicitations des officiers de son bataillon pour son adresse au tir*. Les journaux allemands ont raconté, sans avoir l'air de se douter le moins du monde du caractère odieux de ces manifestations, qu'il avait reçu de *toutes les parties de l'Allemagne*, des dons en argent et en nature, des pièces de 20 marks, des bouteilles de champagne et jusqu'à des saucisses ! Sont-ce là des sentiments humanitaires ?

Enfin, le passeport est exigé à l'entrée en Alsace-Lorraine avec une implacable rigueur, et cette formalité domine chaque jour, à deux reprises différentes à la frontière. C'est un fils ou une fille que l'on empêche de voler au chevet d'un père ou d'une mère mourants ; c'est une famille que l'on chasse et que l'on disperse. *Après-demain ?* Et après d'une infinité d'autres traits de cruauté qu'il serait trop long d'énumérer. De telles sévérités, quand elles sont sans aucune utilité d'ailleurs, poussées à cet excès, deviennent véritablement barbares.

En supposant que, des deux pays en cause, il en eut un qui soit tombé à l'état sauvage, l'opinion publique européenne décèdera si c'est l'Allemagne ou la France. Sans vouloir préjuger son verdict, il nous sera permis de soumettre aux méditations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* cette judicieuse réflexion, que Rabelais appelait le *premier trait de philosophie* : "Et se glorifiant veoir ung festu en l'œil Maulitrny, ne veoit une grosse souche laquelle lui poche les deux yeulx."

FRANCE.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit, dans le *Journal du Havre* :

"L'Europe n'est plus, grâce à l'Allemagne, qu'un vaste camp retranché ; nous sommes et devons rester armés jusqu'aux dents, sous peine d'être surpris et détruits par un ennemi toujours prêt. Le pays doit donc se résigner aux sacrifices qu'exige cette tragique fatalité auprès de laquelle la fatalité antique n'était qu'un jeu d'enfants. Les peuples se guettent et s'observent, prêts à fondre les uns sur les autres, et, cela, à la fin du XIXe siècle, siècle de civilisation, dit-on, et qui voit pourtant, consacrer à des œuvres de destruction des sommes énormes qui seraient mieux employées à l'amélioration du sort des peuples ! Mais que faire contre cette fatalité que les peuples subissent, bien qu'ils en soient les victimes ?

"Voilà ce qu'a montré M. Jules Roche ; et il a bien fait. Il faut parler au pays le langage viril de la vérité ; ce qui l'accable, ce ne sont point les dépenses de l'administration comme le ressassent les organes de la Droite, ce sont les dépenses de reconstitution de ses forces économiques et militaires ; ce sont les besoins de la défense nationale. Entend-il qu'on le laisse désarmé ? Non, sans doute. Eh bien ! puisque le sacrifice, patriotique, est inévitable, il faut, hélas ! s'y résigner, et se dire que la France, après tout, et malgré tout, est riche et peut, plus et mieux qu'aucun autre peuple, supporter le fardeau que cette tragique fatalité lui impose."

Nous détachons le passage suivant de l'allocution prononcée par M. de Miribel devant les officiers de la garnison de Nancy à la suite de la revue passée dimanche par le commandant du 6e corps :

"Gardez-vous de prêter l'oreille à tout ce qui peut se dire autour de vous ; que votre seule préoccupation soit de vous parfaire dans l'art de la guerre. Vous vivez au milieu d'une population qui, en raison de son contact constant avec la frontière, est nerveuse et surexcitée.

"Vous entendrez dire : d'après le plan de campagne actuel, on placera 200,000 hommes sur tel point, 300,000 sur tel autre : l'engagement aura lieu à tel endroit. Tous ces racontars sont autant de fables inventées à loisir par quelques discoureurs sans expérience.

"Ce qu'il importe que vous sachiez, c'est que si un jour vous êtes envoyés de tel ou tel côté, la décision n'aura pas été prise à la légère, vous pourrez marcher avec confiance vers le point qui vous sera assigné."

Nous trouvons les informations suivantes dans l'un des dernier numéros de la *République française* :

On procède actuellement au tirage au sort ayant pour but de déterminer l'ordre dans lequel les engagés conditionnels choisiront leur régiment, conformément à une circulaire du 11 juin 1876.

Les engagements conditionnels seront reçus jusqu'au 12 novembre inclus ; la mise en route s'effectuera le 15 novembre.

Les jeunes gens inscrits à titre provisoire, et qui auront obtenu avant la mise en route un titre en un diplôme leur donnant droit au bénéfice de la circulaire du 1 juin dernier, seront répartis proportionnellement entre les corps de troupe mentionnés au tableau de répartition.

Les élèves diplômés des écoles vétérinaires seront affectés exclusivement à des régiments d'artillerie, quelle que soit leur taille. Les étudiants en médecine ou en pharmacie qui se trouveront dans les conditions voulues seront tous dirigés sur un corps de troupe, et pourront être autorisés à remplir dans ce corps un dans un hôpital militaire les fonctions de médecin ou de pharmacien auxiliaire.

Les engagés conditionnels appartenant à l'Ecole centrale des arts et manufactures, aux Ecoles des arts et métiers, des mines, des Arts et Etienne, des beaux-arts (section d'architecture), des mines et des ponts et chaussées, sont admis, sur leur demande, à servir dans l'artillerie, sans condition de taille et en sus de la proportion.

Le représentant du Saint-Siège a donné communication au ministre des affaires étrangères d'une note du cardinal Rampolla. Il y est dit que Léon XIII considère que le récent voyage de Guillaume II à Rome n'a modifié, en aucune façon, la situation respective de la papauté et du royaume d'Italie ; que les droits du Souverain-Pontife sont imprescriptibles, et que celui-ci ne peut ni accepter les faits accomplis, ni cesser de revendiquer ce qu'il considère comme indispensable à l'exercice de sa mission apostolique.

L'extension de la méthode des signalements anthropométriques aux prisons départementales est poursuivie avec la plus grande activité par le directeur de l'administration pénitentiaire, et déjà on constate d'heureux résultats.

M. Brun, directeur des prisons de Marseille, vient récemment, envoyer à Paris le signalement anthropométrique d'un sieur Kerutti (Gaetano), arrêté dans cette ville pour vol. Il se disait né en Suisse.

Ce signalement a été immédiatement reconnu, par le service anthropométrique, pour celui d'un sieur Guillaume Saffa, mesuré à Lyon en 1886, déjà condamné plusieurs fois pour vol et expulsé de France.

Cette identification, faite à distance et à plusieurs années d'intervalle, est, comme on le voit, très curieuse.

Un grand journal de Paris fait observer qu'il serait à désirer, au point de vue de la police générale, que les grandes frontières du Nord et de l'Est, notamment, fussent pourvues également d'agents connaissant l'anthropométrie.

La certitude d'être reconnus, à leur retour, écarterait bien des malfaiteurs que l'on expulse, et qui reviennent en se cachant sous de faux noms."

La Société française de secours aux blessés militaires a fait célébrer, le 12 novembre, à Saint-Philippe du Roule, une messe anniversaire pour le repos des âmes des militaires décédés pendant la guerre de 1870-1871.

Les ministres de la guerre et de la marine n'étaient fait représenter à cette cérémonie.

Plusieurs dames du comité quêtaient pour les blessés militaires ; le résultat de la quête a été des plus brillants.

Les forêts de la France.

Les forêts appartenant à l'Etat, en France, ont une superficie de.....Hectares	997,768
Les forêts appartenant aux communes et aux établissements publics ont une superficie de.....	1,959,747
Les forêts appartenant à des particuliers ont une superficie de.....	6,500,000
Total.....Hectares.	9,457,515

Le domaine forestier des particuliers n'a pas subi de variations bien sensibles.

En 1781, ce domaine était de 6 millions d'hectares ; en 1805, de 5,738,080 hectares ; en 1844, de 4,707,000 hectares ; en 1850, de 5,768,000 hectares.

Le domaine de l'Etat n'a subi que des changements peu importants. La Restauration a aliéné 163,936 hectares ; le second empire en a aliéné 71,530. La guerre de 1870-71 a fait perdre environ 100,000 hectares en Alsace-Lorraine. Depuis 1871, le domaine de l'Etat n'a pas subi d'autre perte que les 14,650 hectares distraits sous l'Assemblée nationale au profit de la famille d'Orléans. D'après le tableau des propriétés de l'Etat, dressé en exécution de la loi du 27 décembre 1873, les forêts domaniales ont une valeur estimative de 1,203,883,544 francs. En comparant leur produit à cette valeur au capital, on trouve que le revenu net est inférieur à 2 0/0. Le service des forêts administre le domaine des communes, et établissements publics en même temps que celui de l'Etat. L'Etat reçoit 2 0/0 pour indemnité de gestion, un vingtième de la valeur estimative des produits vendus ou délivrés en nature.

Deux faits caractérisent l'administration des forêts depuis une vingtaine d'années : la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses.

—A propos de la statistique ci-dessus, voici quelques renseignements sur la consommation de traverses de bois nécessaires aux voies ferrées. Rien qu'en France, les six grandes compagnies de chemins de fer font une consommation de plus de 10,000 traverses par jour-soit, plus de 3,650,000 par an.

Or, un arbre de dimension ordinaire ne peut donner plus de dix billes ; il s'ensuit que plus de mille beaux arbres sont coupés, par jour, rien que pour faire les traverses nécessaires aux chemins de fer, en France.

Aux Etats-Unis, le chiffre est encore plus considérable. Annuellement, plus de 15,000,000 de traverses sont ensommées—ce qui entraîne la destruction annuelle de 80,000 hectares de forêts.

On évalue à plus de 40,000,000 les billes nécessaires aux voies ferrées, dans le monde entier. Le *Journal des Chambres de commerce et d'industrie*, revue nouvelle de Paris, auquel nous empruntons ces renseignements, croit ce chiffre inférieur, et de beaucoup, à la consommation réelle.

"Il est facile de comprendre maintenant—ajoute la revue—avec quelle rapidité marche le déboisement des forêts dont la végétation n'est pas en rapport avec les coupes. De là les inondations et, probablement, les modifications profondes dans les conditions atmosphériques, depuis plus d'un quart de siècle."

En province, les ventes artistiques continuent à être très suivies. On a adjugé, dernièrement, les collections du château de Bonnemère, dans l'Eure : une fort belle pendule Louis XVI, avec ses candélabres, a été vendue 10,100 francs. Quelques meubles de l'époque de l'empire ne se sont pas très bien vendus. Signalons deux meubles de salon : le premier, en acajou massif sculpté, les pieds en griffes de lion, orné au sommet de têtes d'Egyptiennes, les dossiers et les pieds ornés de bronze ciselé et doré, a été payé 1,901 francs ; le second, en bois sculpté, peint blanc et doré, recouvert en tapisserie de soie à l'aiguille, a difficilement obtenu 1,101 francs.

On lit, dans le *Figaro* :

On dit qu'après entente entre les grandes puissances on supprimerait l'emploi d'attachés militaires auprès des ambassades.

Nous savons, en tout cas, de source certaine, que la question est à l'étude à l'état-major général de Paris.

L'initiative de cette suppression viendrait, dit-on, de l'Autriche et de l'Allemagne, qui jugeraient l'institution inutile.

Les officiers seraient envoyés à l'étranger en mission pour un temps limité, afin d'y faire des études spéciales et seulement dans des pays où leur présence ne pourrait être ni mal vue, ni suspectée.

L'*Abeille* a publié, récemment, la statistique des suicides, en France, en 1887. Un rédacteur de la *Liberté* écrit, à ce sujet :

"On vient de publier une aimable statistique : celle du suicide en l'an 1887. Le total s'élève à sept mille cinq cent soixante-dix-huit, dont un cinquième est représenté par des fous, un huitième par de pauvres diables qui sont fraisés et qui ont devancé l'heure. Madame la Mort gratte à leur porte : elle lui cont dit : "Entre donc, et que cela finisse !" Ceux-ci, je les plains de tout mon cœur. Mais je cherche au tableau une fois le nombre de ceux qui ont voulu se tuer par amour ; je n'en trouve guère que cinquante. J'en rougis pour mon pays.

"Y a-t-il vraiment chez nous si peu de poésie délirante ? La prose nous étouffe. Quand je traverserai la France entière, je marcherai à travers le flot épais de trente-six millions d'hommes,—le même trente-huit,—et je n'aurai pas l'espoir de rencontrer plus de vingt-cinq Werther,—car je suppose que la moitié de ce cheptel des fat pour amour appartenant au sexe fort.

"Je le suppose, et c'est pour leur honneur à ce sexe, dont je suis—point par ma volonté, car j'ai toujours pensé qu'il eut été bien plus charmant d'être de l'autre. Au fond, je suis persuadé que les femmes ont été en majorité dans cette maigre—mais intéressante—hécatombe.

"Elle est intéressante, surtout parce qu'elle peut servir à démontrer combien fidèlement la littérature représente les mœurs.

"La littérature prétendue nouvelle se plaît à peindre les passions fatales. Dans une œuvre où contre-ta le blé mûr admirable et divine, qu'intitule, je crois *Renée* (peut-être en souvenir du roman de Chateaubriand), un tout une femme qui pousse l'excès de la passion jusqu'à l'inceste. C'est très vilain, mais diablement étudié sur "nature." Dans nombre d'autres pièces du théâtre ou dans des romans, que trouve-t-on ? Des gens qui volent, des gens qui tuent, des gens qui s'avilissent, ses vomit à l'échafaud ou se massacrent eux-mêmes, et les uns et les autres, conduits par l'inéluctable nécessité du cruel amour.

"Et tous les inventeurs de ces abominations de la désolation, artistes dramatiques ou romanciers, vous disent : Nous n'avons décrit que la vérité ! Vous nous copié la réalité de la vie." Or, cette réalité nous présente en tout vingt-cinq gaillards on vingt-cinq éplorées, sur trente-huit ou trente-un, qui se soient sacrifiés à la fatalité de la passion.

"O littérature, que de mensonges on a commis en ton nom ! Et qu'il en reste à commettre."

Les désillusions du Pape.

L'*Osservatore romano* a publié, sous ce titre, un article que les dépêches ont signalé. En voici la traduction :

Le *Corriere della Sera* contient une correspondance de Rome, datée du 19 et portant la signature habituelle de Fra Pacomio, qui est un vrai chef-d'œuvre d'impertinente légèreté.

Il nous serait facile de signaler les calomnies banales et les mensonges dont cette correspondance abonde ; mais il n'en vaut pas la peine. Les gens impartiaux en feront justice d'eux-mêmes ; les autres, qui y trouvent l'expression de leurs sentiments, ne tiendraient pas compte des démentis.

Il y a toutefois, dans la susdite correspondance, une affirmation qui se retrouve aussi dans d'autres journaux de nuance libérale et qui vaut la dépense de quelques paroles.

La visite de l'empereur d'Allemagne au Vatican a abouti, dit-on, pour le Pape et pour les vaticanistes (selon l'expression d'une élégance gladstonienne qui est d'usage maintenant), à une véritable désillusion.

En vérité, pour pouvoir affirmer que le Pape a éprouvé une désillusion, il faudrait, ce nous semble, que le Saint-Père eût daigné faire connaître quels calculs il avait faits sur la visite impériale.

Après tout, il se peut que Fra Pacomio ait été plus heureux que nous et qu'on lui ait fait des confidences refusées aux autres ; mais, en attendant qu'il nous révèle la précieuse source où il puise, nous, qui n'avons pas reçu de confidences, nous nous permettons, en raisonnant avec le simple et gros bon sens, de mettre en doute cette fameuse désillusion et même de n'y pas croire du tout.

Nul doute que le Saint-Père, qui a en main la défense de la meilleure des causes, cherche à persuader de la bonté de cette cause les princes et les peuples, et par conséquent aussi le puissant empereur d'Allemagne et son gouvernement. Mais le Pape n'a jamais pensé que, dans une cause qui intéresse le monde entier et, à des degrés divers, toutes les nations et toutes les puissances, le saint dût lui venir d'une seule puissance qui, par surcroît, est protestante au moins par son chef et par l'homme qui la gouverne. S'il y a des gens à qui la protection de l'Allemagne suffit pour qu'ils croient pouvoir se livrer à de ridicules redoublements, il ne faut pas les chercher au Vatican, où l'on a confiance encore dans la force du droit et où l'on croit en Dieu.

Il n'est donc ni vraisemblable, ni vrai que le Pape ait subi la désillusion dont, à entendre certaine gens, il est atteint.

Ajoutons qu'à considérer un peu plus attentivement les faits, la désillusion ne pouvait pas se produire et ne s'est pas produite ; en voici la preuve :

Le Pape, qui, de l'aveu de Fra Pacomio et de son amie, est un assez bon diplomate, n'ignorait pas le motif du voyage impérial et, le connaissant, il prévoyait très bien quel en serait le résultat pour lui et quelle ligne de conduite il fallait tenir. Nous le répétons pour la millième fois et les organes de tous les partis le répètent unanimement : l'empereur venait à Rome pour resserrer l'alliance déjà conclue avec le roi Humbert et son gouvernement ; il venait pour rendre compte personnellement de l'état des esprits et de la force de ses alliés ; il venait pour de hautes intérêts politiques dont il a besoin d'assurer le succès.

Dans ces conditions, il est évident que l'occasion eût été certainement choisie pour demander à l'allié du roi et de M. Crispi de prendre en main la cause du Saint Siège et de dire au ministre que puisque le gouvernement italien avait spolié le Pape, il devait s'en repentir et restituer le bien volé.

Du moment que l'empereur avait cru devoir accepter l'hospitalité du Quirinal dans le but qui est connu de tous, il allait de soi que certaines paroles devaient être réservées pour de futures occasions.

Mais si, comme il ressort de ces considérations, il n'y a pas eu de désillusion, parce qu'il ne pouvait pas exister d'illusion, est-il vrai que, dans cette visite faite au Vatican, le Pape n'ait moralement rien gagné ? Si l'on met en regard le Vatican et la Consulta, quelle différence ! D'un côté, on donne carrière à de révoltantes sédulations. Au Vatican, sans insolence, mais sans timidité, on rappelle qu'aucune visite de souverain ne peut *préjudicier aux droits du Pape* et le puissant empereur d'Allemagne rend hommage à la souveraine dignité du Pape. Les libéraux ont recours à des mots, à des oracles sybillins, qui, vrais ou non, sont sans réelle valeur ; les serviteurs du Pape ont pour eux des faits solennels et dont ils ont tous été témoins. Et l'on vient nous parler des ambres désillusions du Pape !

Que l'on se rassure. Le Pape ne souffre pas d'une désillusion présente et il ne s'inquiète pas trop de désillusions futures. Mais M. Crispi et son humble acolyte Fra Pacomio, dans l'ivresse de leur fantastique vélocité, n'éprouveront-ils jamais la crainte de fortes désillusions qui les attendent ? Nous nous permettons d'en douter.

Un homme était en deuil de la tête aux pieds. La figure, tout dans sa tenue annonçait le chagrin et la douleur. Un de ses amis l'aborde tristement :

—Eh ! bon Dieu ! qui est-ce donc que vous avez perdu ?

—Moi, dit-il, je n'ai rien perdu ; c'est que je suis veuf.

En grimpant sur un dressoir pour planter ses doigts dans les confitures nouvelles, Toto fait chavirer sa chaise et dégringole les pots. Papa, maman, la bonne accourent au bruit. Toto, par terre, pleure et geint à fendre l'âme. Maman le relève et le dorlotte. Puis, seule avec lui :

—Où as-tu mal, mon Toto ?

—Nulle part, maman.

—Alors, pourquoi pleures-tu ?

—Pour pas que papa me donne des claques !....

LITZELMANN—Décédée, mardi, 20 novembre, à 3 heures et demie P. M., à l'âge de 11 mois et 11 jours, MARIE JOSEPHINE LITZELMANN. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Soc. été Alsacienne Lorraine sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi 21 novembre à 3 heures P. M. de la résidence de ses parents No 264 rue Poydras, coin Basin.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle de l'Algérie.—Rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe—Nouvelle-Orléans 21 novembre 1888.—Les officiers et les membres de cette association sont par le présent requis de s'assembler à leur salle, avec insignes, aujourd'hui MERCREDI, à 9 heures précises du matin pour assister au corps à l'entrement du dieux frère defunt, JOHN J. FOX.

Par ordre de
H. S. SAUVANT, Prest.
LEON J. BANCHET,
Secrétaire Archiviste.
21nov—1f

Je viens d'être nommé SEUL AGENT de la NAPA VALLEY WINE CO pour la vente du célèbre vin rouge
PRIVATE STOCK.
qui n'est reçu ici qu'en caisses et que je vends à $6 50 la caisse—grande bouteille. Ce vin est de qualité supérieure. Les personnes désirant boire les meilleurs vins de la Californie doivent goûter ce vin-là. ERNEST VILLERE.
10 déc—1an 15 rue Lafayette.

TO-KALON.
Avis—M. Philippe Forget propriétaire du restaurant populaire du No 44 de la rue Dauphine annonce aux amateurs de bons vins et de bonne cuisine qu'il vient de s'attacher un cordon bleu hors ligne pour l'ouverture de la saison d'hiver. Huîtres et déjeuners à 50 cents et une demi bouteille de To Kalon No 2. Pour 5 cents de plus on a une demi bouteille To Kalon No 1. On trouvera aussi les meilleurs crus des vins de Californie à son magasin 150 rue Royale entre St Peter et Toulouse. 4 oct—au 17fév

PEERLESS DYES Les meilleurs. Les moins chers.

Proclamation d'actions de grâce
—PAR—
FRANCIS TILLOU NICHOLLS
Gouverneur de la Louisiane.
DÉPARTEMENT EXÉCUTIF
État de la Louisiane.

Me conformant à une vieille et respectable coutume et m'inspirant de la proclamation du président des Etats Unis, je désigne par les présentes

Jeudi 29e jour de novembre 1888,

comme jour d'actions de grâce et de prières.

J'invite tout particulièrement la population de la Louisiane à suspendre ses travaux au jour ci-dessus indiqué et à se réunir dans les temples consacrés au culte public pour exprimer sa reconnaissance à Celui qui gouverne l'univers pour les nombreux bienfaits dont il l'a comblée pendant l'année.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce 16e jour de novembre A. D. 1888.

FRANCIS T. NICHOLLS.
Par le gouverneur
L. F. MASON, secrétaire d'Etat. 20 nov—

Avis.

SPEAR & ESCOFFIER encanteurs préviennent leur nombreuse clientèle qu'ils ont transféré leurs bureaux du No 46 rue Royale au No 2 1/2, rue Carondelet. 30 oct—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.—No 34 rue du Camp—Nlle-Orléans, 17 novembre 1888.

Conformément à l'article 11 de la charte, avis est par le présent donné aux actionnaires qu'une élection pour directeurs de cette compag